



République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 02/10/2026

L'an 2026 et le 2 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 25/09/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noémie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, PLUMIER Julie, MM : BLANDIN Jean-Yves, CARLETO René, COLLÉAUX David (arrivé à 18h57), COWET Vincent, GERNO Anthony, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime, SARAZIN Claude

ABSENT(S) ayant donné procuration : Mmes : BRIQUET Virginie à MME PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra à M QUESNEL Maxime, MM : ANDRE Mathieu à MME HERVOT Noémie, GILLES Emmanuel à M GERNO Anthony

Absent(s) : M. RENIMEL Pascal

Secrétaire de Séance : Mickaëlle PIEL

11. 2026-117 Désignation d'un correspondant de la collectivité auprès du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les dispositions relatives à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

Considérant l'importance de maintenir une coordination régulière entre la Ville de Guer et le Service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56) ;

Considérant la nécessité d'identifier au sein de la collectivité, un interlocuteur privilégié pour faciliter les échanges avec le SDIS, notamment concernant les questions relatives à la sécurité incendie, aux bâtiments et équipements communaux, aux manifestations organisées ou accueillies sur le territoire communal, ainsi qu'aux différents dispositifs de prévention et de sécurité ;

Considérant que cette désignation a pour objectif de faciliter la circulation de l'information et la coordination entre les services de la Ville et les services du SDIS, sans préjudice des compétences et responsabilités respectives du Maire, de la collectivité et du SDIS ;

Le secrétaire de séance

Mickaëlle PIEL

Pour exécution,

Le Maire,

Paul RODRIGUEZ



Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du Maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Ce correspondant doit informer périodiquement le Conseil municipal de ses actions.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à en informer le Service départemental d'incendie et de secours du Morbihan.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire propose de désigner **M. Jean-Yves BLANDIN** en tant que correspondant de la ville de Guer auprès du SDIS 56.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance



Mickaëlle PIEL

Pour exécution,
Le Maire,



Paul RODRIGUEZ

